
**ESTIMATION DE LA DANGÉROSITÉ D'UN PASSAGE À L'ACTE SUICIDAIRE :
ATELIER DE PERFECTIONNEMENT (1.5 à 3 heures)**

Cet atelier s'adresse aux équipes de travail dont les intervenants ont complété avec succès la formation ***Intervenir auprès de la personne suicidaire à l'aide de bonnes pratiques***. Il a pour **but** d'aider les intervenants à poursuivre le développement des compétences en estimation de la dangerosité, à aiguïser leur jugement clinique, ainsi qu'à répondre aux questions spécifiques concernant le suicide et leur pratique.

Déroulement de l'atelier

- Bref retour sur les éléments principaux de l'utilisation de la *Grille d'estimation de la dangerosité d'un passage à l'acte suicidaire*.
- Étude de nouvelles vignettes cliniques et discussion approfondie des enjeux cliniques. Les vignettes peuvent être fournies par Suicide Action Montréal ou par le client.
- Période de questions sur l'estimation de la dangerosité et la gestion des conduites suicidaires.

Modalités des groupes

- La durée de l'atelier est établie en fonction du nombre de vignettes étudiées, des objectifs de l'atelier, et des besoins des participants. La plupart des ateliers sont de 3 heures.
- Le nombre de participants par groupe est déterminé par les objectifs de l'atelier et le profil du groupe. La plupart des groupes sont de 15 personnes maximum.
- Tous les participants doivent avoir complété la formation *Intervenir auprès de la personne suicidaire à l'aide de bonnes pratiques*.

Formateur

- Nos formateurs accrédités possèdent une solide expérience en formation. De plus, ce sont des professionnels qui travaillent en prévention du suicide depuis plusieurs années.

Tarification

- Organismes publics et privés : 150 \$/heure
- Organismes à but non lucratif : 90 \$/heure

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec nous :

Service de formation
(514) 723-3594 poste 305
formation@suicideactionmontreal.qc.ca